

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton du BEAUSSET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 12 - 33

Séance du 16 décembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Représentés : 7

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoint* : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, Messieurs, CATTAGUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN

**DEMANDE DE SUBVENTION  
ETAT/EUROPE AU TITRE DES  
MESURES DE GESTION DU  
SITE NATURA 2000 LA  
POINTE FAUCONNIERE**

*Etaient représentés* :

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER)

**CONTRAT OUV-03**

<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur les opérations de gestion prévues sur le site Natura 2000 La Pointe Fauconnière, et validées lors du Comité de Pilotage du 2 octobre 2014

Trois nouveaux contrats seront présentés lors de la Commission Régionale de Programmation du mois de février 2015.

Troisième contrat terrestre porté par la Ville de Saint Cyr sur Mer en 2015 :

- Ouverture du milieu, en faveur d'espèces d'intérêt communautaire, hors parcelles agricoles (code mesure OUV-03, codification nationale A32301P)

Le montant estimatif total de cette opération s'élève à la somme **de 5 015.00 euro HT**

Le plan prévisionnel de financement **HT** est le suivant :

<b>FINANCEMENT</b>	<b>OUV-03 (codification nationale A32301P)</b>	
Financement Etat	50%	2 507.50€
Financement Europe	50%	2 507.50 €
<b>TOTAL financement Natura2000</b>	<b>100%</b>	<b>5 015.00 €</b>
AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		
<b>MONTANT TOTAL HT OPERATION</b>	<b>100%</b>	<b>5 015.00 €</b>

Le concours financier du dispositif Natura2000 (Etat / Europe) est donc sollicité, à hauteur de **5 015 €**.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter le concours financier du dispositif Natura 2000 (Etat / Europe) à hauteur de **5 015 €**.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY